

**ifce**

institut français  
du **cheval**  
et de l'**équitation**



## **Conseil scientifique de la filière équine**

**Appel à projets de valorisation et  
transfert des résultats de  
recherche**  
*en collaboration avec le fonds Eperon*

**Année 2019**

**Date limite de remise des dossiers : 15 novembre 2018**  
**Dépôt des projets exclusivement via la plateforme en**  
**ligne <https://projects.ifce.fr><sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Cf annexe 2 pour plus d'informations

## Sommaire

|  |   |
|--|---|
| Préambule .....  | 3 |
| 1. Projets attendus, labellisation et financement .....                            | 3 |
| 1.1. Montants disponibles .....  | 3 |
| 1.2. Règles de financements .....  | 3 |
| 2. Actions et thèmes éligibles .....   | 4 |
| 2.1. Actions éligibles .....   | 4 |
| 2.2. Thèmes éligibles.....   | 4 |
| 3. Modalités de candidature et critères d'éligibilité .....                        | 4 |
| 3.1. Eligibilité .....   | 4 |
| 3.2. Présentation du dossier .....   | 4 |
| 3.3. Critères techniques et enjeux pour la filière.....                            | 5 |
| 3.4. Critères financiers.....  | 5 |
| 3.5. Respect du délai de remise des propositions .....                             | 5 |
| 4. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement ..... | 5 |
| Annexe 1 : Constitution du dossier .....   | 6 |

## **Préambule**

Dans un objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité des moyens dédiés à la recherche équine et à la valorisation des résultats de la recherche, l'Ifce et le fonds Eperon se sont associés pour se doter d'un conseil scientifique unique, porteur de trois appels à projets pour 2019 :

- Un appel à projets de recherche multithématique disponible sur la [page du conseil scientifique](#) et sur la [plateforme de dépôt des projets](#) ;
- Un appel à projets « cheval pouvoir et société » visant à soutenir des projets de recherche en sciences humaines et sociales, disponible sur la [page du conseil scientifique](#) et sur la [plateforme de dépôt des projets](#) ;
- Un appel à projets de « valorisation et transfert des résultats de recherche », ce document.

**Ces trois appels à projets, distincts dans leur forme, seront étudiés simultanément en janvier 2019 et disposeront d'une enveloppe financière commune sans répartition préalable vers l'un ou l'autre des appels à projets.**

### **1. Projets attendus, labellisation et financement**

Cet appel à projets visé à soutenir des **projets de transfert de résultats déjà disponibles vers le terrain en vue d'une appropriation par les utilisateurs finaux sur le terrain**

Les thèmes éligibles correspondent aux attentes des filières équines exprimées par les représentants des socioprofessionnels au conseil scientifique.

Chaque projet sera expertisé, de manière confidentielle, par deux ou trois évaluateurs anonymes extérieurs au projet, et recevra une note d'intérêt de la part de chacun des représentants des socioprofessionnels au conseil scientifique.

- **Seuls les projets validant les deux critères ci-dessus peuvent être labellisés.**
- **Seuls les projets labellisés peuvent faire l'objet d'un financement par l'un des partenaires.**

Si l'attribution des financements de l'Ifce et du Ministère en charge de l'agriculture est concomitante à la labellisation, **l'attribution d'une aide financière par le fonds Eperon nécessite à la fois la labellisation du Conseil scientifique et la décision favorable du comité d'engagement de cette structure** selon ses propres critères. Un dossier<sup>2</sup> sera donc à faire parvenir au fonds Eperon, en parallèle de la demande de labellisation.

#### **1.1. Montants disponibles**

Pour l'année 2018, les crédits de soutien alloués par l'Ifce et le ministère en charge de l'agriculture pour les trois appels à projets se sont élevés à un total de presque 1,8 million d'euros et ont permis de financer un total de 33 projets sur des durées allant de 1 à 4 ans maximum.

Le montant attribué par le fonds Eperon n'est pas prédéfini et est laissé à l'appréciation du comité d'engagement de ce dernier sur la base des dossiers qui lui sont présentés.

#### **1.2. Règles de financements**

- Le financement ne couvre pas les frais de personnel permanent ou les CDD de plus de 6 mois pour les organismes publics ; pour les organismes non publics, la prise en charge de frais de personnels peut se faire sur la base de coûts réels de salaire ;
- Le projet, hors personnel permanent, doit être auto- ou cofinancé au minimum de 20 %
- Deux projets portant sur la même thématique ne peuvent être financés individuellement. Le cas échéant, il pourra être demandé un rapprochement entre équipes ;

<sup>2</sup> Téléchargeable sur : <https://www.fondseperon.com/>. Pour plus d'informations, [fondseperon@free.fr](mailto:fondseperon@free.fr)

## 2. Actions et thèmes éligibles

### 2.1. Actions éligibles

**Seules sont éligibles les actions de  
transfert de résultats déjà disponibles vers le terrain  
en vue d'une appropriation par les utilisateurs finaux sur le terrain**

- Les projets visant à obtenir de nouveaux résultats sont à déposer en réponse à l'appel à projets de recherche ;
- L'objectif final de chaque projet doit être **la production d'un (ou plusieurs) livrable(s) directement utilisable(s) par les utilisateurs finaux** : document, outil, matériel, action de formation, ... ;
- Les actions **innovantes et collaboratives** seront prioritaires ;
- Une attention particulière sera portée à la faisabilité des actions dans le temps imparti.

### 2.2. Thèmes éligibles

Les actions soumises pour 2019 doivent contribuer à :

- Optimiser la performance sportive, l'entraînement et la pratique de l'équitation ;
- Améliorer les performances socio-économiques des activités et services liés à l'élevage et à l'utilisation des équidés ;
- Optimiser les coûts de production ;
- Préserver la santé des équidés ;
- Améliorer la relation homme-animal et le bien-être des équidés ;
- Objectiver les pratiques de médiation équine ;
- Evaluer les impacts environnementaux des activités liés à l'élevage et aux activités équestres.

## 3. Modalités de candidature et critères d'éligibilité

- ⇒ **Remplir le formulaire sur la plateforme dédiée** <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 1 pour plus de détails)
- ⇒ **Tout dossier ne remplissant pas l'ensemble des critères ci-dessous ne pourra pas être labellisé.**

### 3.1. Eligibilité

- Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes précisés ci-dessus ;
- L'un des porteurs, au minimum, doit faire partie d'un organisme à vocation scientifique et technique (organismes dédiés, organisme d'enseignement et de recherche ; dont l'Ifce). En particulier l'implication des chercheurs/organismes ayant participé à l'obtention des résultats à transférer sera fortement appréciée.

### 3.2. Présentation du dossier

- **Précision suffisante du projet, de ses différentes actions et des livrables prévus** afin d'en permettre une évaluation objective.
- **Qualité du résumé non technique.** Ce résumé est le seul document transmis aux représentants socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être complet et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.
- Pour les programmes pluriannuels, justification du fonctionnement des différentes actions dans l'échéancier global.

### 3.3. Critères techniques et enjeux pour la filière

- Existence de résultats scientifiques déjà publiés sur le sujet ;
- Enjeux pour la filière en matière de développement économique, d'innovation ou d'attractivité des territoires ruraux ;
- Qualité du projet : objectif, méthodologie, échéancier, nature des livrables attendus ;
- Partenariats avec des équipes de recherche, entreprises et acteurs socioprofessionnels.

### 3.4. Critères financiers

- Précision de la fiche financière : tous les onglets et tous les tableaux du document doivent être complétés.
- Adéquation entre le projet, les moyens mobilisés et le financement demandé ;
- Respect de l'échéancier pour les projets pluriannuels ;
- Les projets faisant l'objet de cofinancements extérieurs seront, à intérêt scientifique égal, prioritaires.

### 3.5. Respect du délai de remise des propositions

## 4. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement

**La décision du conseil scientifique sera adressée, uniquement par courrier électronique, aux responsables de la proposition.**

- **Le financement du projet peut être soumis à conditions** : mise en collaboration avec une ou plusieurs équipes, modification d'effectifs expérimentaux, ...
- Tout projet financé fera l'objet d'une **convention** entre l'organisme de recherche et l'Ifce, préalable à la mise en paiement. La propriété intellectuelle des résultats sera partagée entre l'Ifce et l'organisme financé au prorata des apports respectifs.
- Tout projet accepté devra faire l'objet **d'un compte rendu d'activité** intermédiaire ou final pour juin 2020.

**La remise d'un compte rendu d'activité non conforme à la proposition initiale sans justificatifs peut donner lieu à une demande de compte rendu complémentaire, à une suspension de financement ultérieur ou même à une demande de remboursement.**

- Pour tout projet dont le montant annuel accordé est supérieur à 10 000 € HT, le financement sera attribué en deux fractions :
  - La première fraction (70 % du montant accordé) sera versée « *a priori* » à la signature de la convention ;
  - La seconde fraction sera versée sous réserve de la production d'un compte rendu dont la conformité à l'engagement initial sera étudiée par le conseil scientifique en septembre 2020.
- Pour les projets financés de manière pluriannuelle, **les versements seront effectués de manière annuelle selon la règle ci-dessus, sous réserve de présenter un rapport d'activité en juin de chaque année.**

**Le solde pourra être réduit si les délais de remise du compte rendu ne sont pas respectés.**

- Dans tous les cas, **le (les) livrables définitifs devront être présentés au conseil scientifique dans un délai maximum de 2 ans après le dernier financement du projet.** En l'absence de ces livrables, un remboursement pourra être demandé.

Etienne Verrier  
Président du conseil scientifique de la filière équine

## Annexe 1 : Constitution du dossier

**A. Remplir le formulaire en ligne :** <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 2 pour l'utilisation de la plateforme)

### 1. Description du projet global et des actions

Chaque projet peut être constitué d'une ou plusieurs actions distinctes (3 au maximum), dans ce cas bien détailler chaque action.

Les projets peuvent être pluriannuels (maximum 4 ans), dans ce cas bien détailler le calendrier du projet pour chacune des années.

**Attention : certaines questions conditionnent l'apparition d'autres questions. Dans le cadre de cet appel à projets vous devez cocher « projet de valorisation et transfert » sur le premier écran du formulaire afin d'obtenir le formulaire correspondant.**

### 2. Résumé NON TECHNIQUE

**Ce résumé est le seul document transmis aux représentants socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être complet et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.**

### 3. Description financière

*Tout projet présentant des fiches financières incomplètes ou des bilans non équilibrés sera refusé. Pour obtenir une aide merci de contacter l'adresse recherche@ifce.fr **AVANT de déposer votre dossier.***

- Remplir le document Excel téléchargeable sur le site :
  - Remplir une fiche financière par action décrite détaillant :
    - les prévisions de financement pour chacune des années ;
    - les différents postes à financer ;
    - les différentes sources de financement.

*NB : Pour chaque fiche le total des dépenses (tableau 1) doit être égal au total des produits (tableau 2). Ne pas oublier de remplir le tableau 3 « frais de personnel permanent »*

- Remplir une fiche financière totale pour le projet (somme des fiches précédentes, onglet « Total projet » du fichier Excel)

*NB : Le total des dépenses (tableau 1) doit être égal au total des produits (tableau 2).*

- Remplir le tableau récapitulatif de l'ensemble du budget (onglet « Recap » du fichier Excel)  
*Veillez à bien équilibrer les deux parties du tableau. Le coût total du projet doit être égal à la somme des coûts (total 1+2) de toutes les actions sur toutes les années, personnel permanent inclus (hors équipements lourds et moyens Ifce)*

- Récapituler la demande de financement dans le formulaire en ligne à partir du document Excel et y télécharger le document Excel dûment complété.

### B. Si le projet fait appel à des collaborations externes et/ou des cofinanceurs

- Fournir une attestation des personnes/organismes concernés. Les mails sont recevables.

### C. Si la demande inclut une demande de demi-bourse de thèse

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;

### D. Si la demande inclut l'utilisation de moyens expérimentaux

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;
- Prendre contact avec le responsable du site concerné et fournir un accord de principe de ce dernier.

### E. Délai

**Le dossier est à compléter en ligne sur la plateforme <https://projects.ifce.fr> impérativement pour le 15 novembre 2018.** La plateforme se fermera le 15 novembre à minuit. Un accusé de réception automatique vous sera envoyé dès réception du dossier.

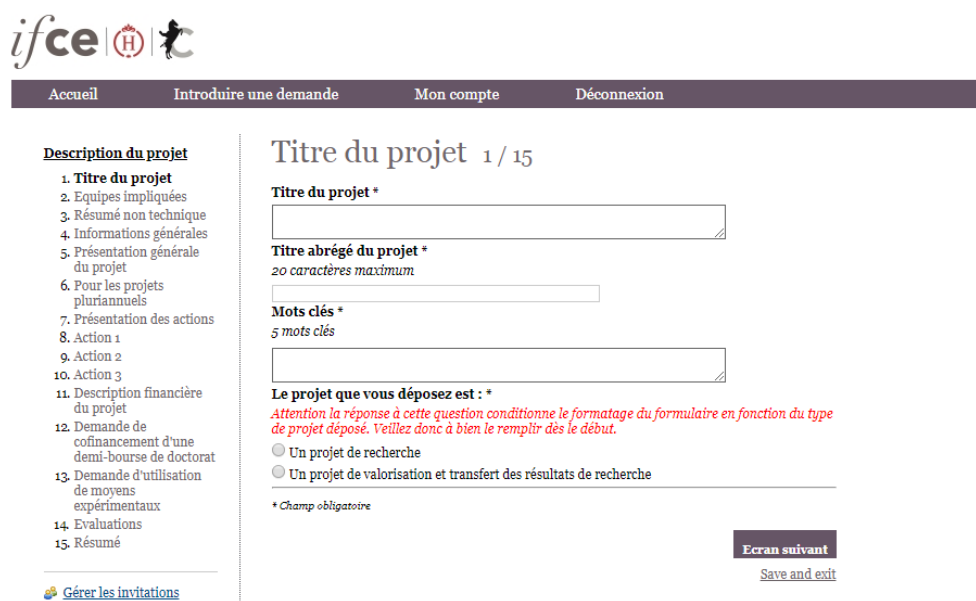
*Pour obtenir une aide contactez Marlene Addes (06 60 35 47 56 – [recherche@ifce.fr](mailto:recherche@ifce.fr)).*

## Utilisation de la plateforme en ligne

La plateforme de dépôt des projets est accessible via ce lien : <https://projects.ifce.fr>.

Pour toute question : [recherche@ifce.fr](mailto:recherche@ifce.fr)

1. A partir de la page d'accueil cliquez sur « introduire une demande » puis créez-vous un compte (ou identifiez-vous avec votre compte) ;
2. Une fois connecté, sélectionnez le formulaire intitulé « Appels à projets du conseil scientifique de la filière équine », cliquez sur « introduire une demande » ; (si vous avez déjà commencé à rédiger un projet vous pouvez choisir de reprendre cette demande ou d'en créer une nouvelle) ;
3. Quand vous créez une nouvelle demande, vous arrivez sur le premier écran du formulaire à remplir :



- La colonne de gauche présente la liste des écrans à remplir, la plupart des questions sont obligatoires ;
- Vous pouvez naviguer d'un écran à l'autre en cliquant dans la colonne de gauche ou en cliquant sur « écran suivant ». *Il n'est pas indispensable d'avoir rempli tous les champs obligatoires pour passer d'un écran à l'autre, cela l'est uniquement pour soumettre le projet.*
- Votre projet est sauvegardé automatiquement à chaque modification et vous pouvez à tout moment sauvegarder et quitter pour y revenir plus tard. *Vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois et retravailler votre projet tant que vous le souhaitez tant que vous ne cliquez pas sur « valider et envoyer » dans l'écran résumé ;*
- Les réponses à certaines questions peuvent conditionner l'affichage des questions/écrans suivants. Par exemple, vous ne pourrez décrire les actions 2 ou 3 que si vous avez déclaré ces actions dans la partie 7.

4. **Vous souhaitez inviter des collègues à remplir le formulaire avec vous ?** Cliquez sur « Gérer les invitations » en bas de la colonne de gauche puis invitez qui vous voulez.

5. Pour **soumettre définitivement votre projet**, rendez-vous sur l'écran « résumé » et vérifiez que tous les champs obligatoires ont été remplis. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur les zones en rouge pour y retourner. Une fois que le résumé ne montre plus d'erreurs cliquez sur « valider et envoyer ». **Attention, une fois validé, il n'est plus possible de modifier votre projet.**

Une liste en format « Word » des questions du formulaire est téléchargeable sur la plateforme. Attention certaines parties du formulaire s'affichent en fonction des réponses précédentes, toutes les questions ne sont donc pas à remplir pour tous les projets.